

## VOTRE MESURE DE PROTECTION



### LA CURATELLE SIMPLE

Vous vous trouvez actuellement sous mesure de curatelle simple.  
Ce régime de protection permet d'**ASSISTER** ou de **CONTROLER** une personne dans les actes importants de la vie civile

#### ARGENT



Vous gérez seul vos revenus mais l'Ati 86 vous accompagne dans la gestion de votre patrimoine

#### LOGEMENT



Vous choisissez votre lieu de résidence en fonction des possibilités.  
Cependant, le Juge et l'Ati 86 interviennent en cas de modification de résidence.

#### ADMINISTRATION



L'Ati 86 peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches administratives en cas de besoin (ex : assurance, déclaration d'impôts, CAF, MDPH...)

#### MEDICAL



Vous prenez seul les décisions médicales qui vous concernent avec l'assistance de l'Ati 86 si vous le souhaitez